



Crèches
Expansion
Family

Apprendre à vivre ensemble

Faites financer la place en micro-crèche par votre employeur



LDS CRECHE 1 et 2

1 place Citoyenne Sorgue – 12 630 AGEN D'AVEYRON - Tél : 06 03 47 96 58



Crèches
Expansion
Family

Apprendre à vivre ensemble

Un partenariat gagnant-gagnant

AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS

La **fidélisation** de ses collaborateurs

Une **attractivité** plus forte de l'entreprise (recrutements facilités, image positive)

La **réduction des coûts cachés** : non-retour de congé maternité faute de mode d'accueil, absences et retards, turnover, etc.

Une **performance accrue** des salariés (motivation, engagement, temps de travail optimisé, concentration, qualité de vie au travail)

La réponse à un sujet clé du **dialogue social** et de la promotion de l'égalité hommes-femmes au sein de l'entreprise

Un **coût réduit** en raison des différents mesures mises en place depuis 2004 par le gouvernement



AVANTAGES POUR LES EMPLOYÉS

Une réservation de place **prioritaire** dans la crèche

Une solution d'accueil de **qualité** : accueil de l'enfant dans un cadre collectif, par des professionnels formés au respect des besoins et des rythmes des jeunes enfants

Un mode de garde **fiable**

Une solution à un **coût abordable** (même tarif que dans une crèche municipale)

Des **formules d'accueil variées** (temps plein ou temps partiels, accueil occasionnel ou d'urgence)

Une meilleure **conciliation** entre vie professionnelle et vie personnelle

LDS CRECHE 1 et 2

1 place Citoyenne Sorgue – 12 630 AGEN D'AVEYRON - Tél : 06 03 47 96 58



Crèches
Expansion
Family

Apprendre à vivre ensemble

Economisez jusqu'à 240€ par mois!

Durée par semaine	Coût entreprise*
1 jour	31€/mois
2 jours	62€/mois
3 jours	93€/mois
4 jours	124€/mois
5 jours	155€/mois

*Tarifs après déduction et crédit d'impôt à hauteur de 83% de la somme de départ. Prix constatés pour un prix de base de 11000€ par an.

Durée par semaine	Tarif parents SANS participation entreprise**	Tarif parents AVEC participation entreprise**
1 jour	29,70€/mois	19,50€/mois
2 jours	57€/mois	39€/mois
3 jours	197€/mois	58€/mois
4 jours	377€/mois	137€/mois
5 jours	577€/mois	377€/mois

**Tarifs après déduction de la PAJE et crédit d'impôt. Tarifs moyens constatés dans les crèches du réseau au 1^{er} janvier 2016 pour une journée de 9 heures pour un revenu inférieur à 47405€ par an selon barème de la CAF en vigueur du 01/01/2016 au 31/12/2016

LDS CRECHE 1 et 2

1 place Citoyenne Sorgue – 12 630 AGEN D'AVEYRON - Tél : 06 03 47 96 58

Service commercial

email : l.dasilva@creche-rodez.com

Téléphone : 06 03 47 96 58

Pour consulter nos implantations

www.creche-rodez.com



☐ Entreprises concernées

- Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu imposées d'après le bénéfice réel, qui exposent des dépenses permettant aux salariés ayant des enfants à charge de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

☐ Dépenses éligibles

- **Deux catégories de dépenses sont éligibles au crédit d'impôt et font l'objet d'un taux spécifique :**
- 1. Les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements visés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans de leurs salariés.
- 2. Elles peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 25 % des dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail.
- Les subventions publiques reçues par les entreprises à raison des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt sont déduites des bases de calcul de ce crédit.

☐ Plafonnement :

- Le crédit d'impôt est plafonné pour chaque entreprise y compris les sociétés de personnes à 500 000 €.



☐ Utilisation du crédit d'impôt

- Le crédit d'impôt s'impute **sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les sociétés** dû au titre de l'année au cours de laquelle l'entreprise a engagé les dépenses. Le solde non imputé est restituable.

☐ L'entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu (catégorie des BIC, BNC, BA)

- Il convient de reporter sur la déclaration de résultats de l'entreprise, le montant du crédit d'impôt famille dans la case "autres imputations" (cadre imputation), de joindre la déclaration n° 2069-FA-SD. Elle doit par ailleurs reporter le montant du crédit impôt famille sur la déclaration d'ensemble des revenus n° 2042 C.



☐ **L'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés**

- Le montant du crédit d'impôt doit être porté sur le relevé de solde d'impôt sur les sociétés (n° 2572).
 - Afin que le crédit d'impôt soit bien pris en compte pour le calcul de l'impôt dû par la société, il convient de joindre le formulaire n° 2069-FA-SD au relevé de solde n° 2572.
 - Il convient également d'indiquer, sur la déclaration de résultats n° 2065, le montant du crédit d'impôt famille dans la case "crédit d'impôt famille".
- ☐ La demande de remboursement de l'excédent de crédit d'impôt s'effectue en complétant le cadre "Demande de remboursement de créances fiscales" sur le relevé de solde n° 2572 ou en complétant le formulaire n° 2069 -FA-SD pour les entreprises qui télèrglent l'impôt sur les sociétés.
- ☐ La déclaration n° 2069-FA-SD est accessible sur ce site via la "recherche de formulaires".



❑ Cas particulier: le régime fiscal de groupe

❑ La **société mère** d'un groupe fiscal doit joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés du groupe (formulaire n° 2572) les déclarations de crédit d'impôt famille de l'ensemble des sociétés membres du groupe, et reporter sur le relevé de solde n° 2572, la somme des montants mentionnés sur les imprimés n° 2069 FA-SD.

❑ La **société fille** n'a pas à joindre le formulaire à sa déclaration de résultats mais doit seulement compléter le cadre "imputations" de la déclaration de résultats n° 2065.

❑ En savoir plus:

- [Article 244 quater F du code général des impôts](#)
- [BOI-BIC-RICI-10-130 : Crédit d'impôt famille](#)

❑ http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=2&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_4168&temNvlPopUp=false